

LE CRA-COM

vous informe

Retrouvez les dernières actualités du CRA Normandie
Calvados - Orne - Manche



LE CRA FAIT SES CARTONS



Le CRA va déménager en fin d'année 2022 dans de nouveaux locaux au nord de Caen près de la commune de St Contest. Nous emménageons dans des locaux plus spacieux, en rez-de-chaussée, et bien adaptés à nos activités.

Une communication spécifique sera faite concernant notre nouvelle adresse quelques temps avant l'emménagement dans ces nouveaux locaux.

L'ACTIVITÉ DES INTERVENANTS PIVOTS S'INTALLE

En mai 2022, nous communiquons sur la mise en place d'une équipe de coordination au CRA Normandie COM composée de 2 intervenants pivots pour le territoire du Calvados.

Depuis, nous avons eu une trentaine de saisines pour lesquelles nous avons engagé un travail d'évaluation et de coordination.

Aujourd'hui, nous souhaitons la bienvenue à la troisième intervenante pivot spécifiquement pour le département de la Manche.

Vous êtes une personne avec un TSA, un parent, ou vous accompagnez un enfant ou un adulte porteur de TSA avec un risque de rupture d'accompagnement dans le domaine sanitaire ou médico-social, dans le parcours scolaire, la vie professionnelle, ou la vie familiale : vous pouvez saisir un intervenant pivot.

La fiche de saisine est disponible sur le site internet ou sur demande auprès du secrétariat du CRA.

Concernant les situations de l'Orne, un recrutement est ouvert, et dans l'attente l'équipe en place répondra aux demandes.



LE CRA-COM

vous informe

Retrouvez les dernières actualités du CRA Normandie
Calvados - Orne - Manche



CRA'STUCE

CRA'STUCE

Chaque salarié du secteur public ou privé peut bénéficier d'un congé de deux jours, au moins, à l'annonce du handicap de l'enfant.

La loi prévoit l'accessibilité pour tous aux loisirs : parc d'attraction, musée, cinéma... Les lieux sont tenus de mettre en place les aménagements nécessaires.

Loi du 11 Février 2005: Egalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Art. 41 : « L'accessibilité est due à tous, et notamment aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap, physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique ».

Certains lieux proposent la gratuité pour les personnes détentrices d'une carte de mobilité inclusion mention invalidité.

La gratuité s'applique à la personne en situation de handicap.

Il convient peut-être de se renseigner au préalable.

Rappel des différentes cartes?

- Carte Mobilité Inclusion - Mention invalidité : S'adresse aux personnes avec un taux de handicap supérieur ou égal à 80% (taux : évalué par la CDAPH).
- Carte Mobilité Inclusion - Mention Priorité : S'adresse aux personnes dont le taux de handicap est inférieur à 80% (taux : évalué par la CDAPH) dont la position debout est pénible.
 - Carte « coupe file ».
- Carte Mobilité Inclusion - Mention Stationnement : S'adresse aux personnes dont le périmètre de marche est inférieur à 200 mètres.
 - Permet une gratuité du stationnement
 - Emplacement réservé.

Les cartes sont demandées dans le formulaire de la MDPH.

Elles sont ensuite délivrées par l'imprimerie Nationale.